

JOURNAL DE VALDAMPIERRE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N°2020/02

SEPTEMBRE 2020

Bonjour à Tous et Toutes !

Avant tout, je tiens à féliciter les animateurs et animatrices du SIRS (« Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire ») pour leur travail et leur implication personnelle, qui a permis la pleine réussite de la première édition du « Centre de Loisirs » pendant tout le mois de Juillet. Merci à l'équipe, car, en cette période de crise sanitaire, ces activités ont permis aux enfants de passer un bon mois de détente.

Vous avez reçu, à la mi-juillet, une lettre d'information marquant la mise en place d'un marché rural à partir du 8 septembre, les mardis soir de 18h à 20h sur la place devant l'école de la Marbrerie (la vente hebdomadaire de légumes 100% bio a déjà démarré depuis le mardi 21 juillet). Nous espérons que vous ferez un bon accueil aux commerçants et commerçantes et participerez à ce regain d'activité et d'animation de notre village.

En ces temps de sécheresse, un point sur un service essentiel : l'adduction d'eau potable. Le contrat de fourniture d'eau arrivant à son terme avec Veolia, celui-ci a été renégocié et signé avec Suez par la Communauté de Communes des Sablons, pour une entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2020. Ce changement de concessionnaire permet une baisse significative du prix de l'eau.

Cependant, la passation de gestion des contrats d'abonnés de l'un à l'autre, s'est révélée plus longue que prévu et impactée par les perturbations dues au « Covid-19 » ! Encore un peu de patience, tout commence à rentrer dans l'ordre et nous pensons que la situation sera stabilisée avant la fin de cette année.

Ayons une pensée émue pour Dominique PAPINEAU qui nous a quittés, cet été, dans sa soixante-douzième année. Elle fut conseillère municipale de 2014 à 2020. C'est, j'en suis sûr, une bien triste nouvelle pour tous ceux et celles qui l'ont connue. Elle était toujours présente pour aider son prochain ; sa gentillesse, sa générosité et son sourire nous manqueront. Je n'oublierai jamais son calme et sa sérénité face à sa maladie implacable qui ne lui a laissé aucune chance. Elle avait pris tout cela avec une philosophie de vie et une joie de goûter le moment présent tout à fait incroyables.

Je vous souhaite une bonne rentrée en espérant que la crise sanitaire qui nous touche s'éloigne de nous ou, mieux, s'éteigne et que la vie reprenne pour vous tous et toutes, comme avant ou presque !

Eddie Vandenabeele, votre Maire

MARCHÉ DE PRODUITS LOCAUX

Mi-juillet, nous vous avons annoncé, dans une lettre d'information, qu'une maraîchère, Karen, viendrait proposer ses légumes bio à partir du 21 juillet. Dès ce mardi-là, nombre de personnes se sont présentées, dès 18 heures sur la place devant l'école de la Marbrerie, pour repartir avec des produits de saison ultra-frais (PdeT nouvelles, basilic, laitues, tomates, courgettes,...). Cette bonne nouvelle laisse augurer d'un beau succès, à partir du 8 septembre, lorsque la présence hebdomadaire de Karen sera complétée, toutes les deux semaines, par quatre autres commerçants :

Benjamin de la « Maison Delamarre » et ses viandes de bœuf et veau, ainsi que sa farine, Isabelle de « L'Autre Saison » et ses confitures et chutneys, Lidwine de « EnVrac'Drouille » et ses produits d'épicerie éco-responsable et un habitant de Valdampierre, M. Nataf, et ses fruits de saison. Enfin, le camion la Tour de Pizz' sera toujours présent le mardi soir.

Nous vous invitons à découvrir ce petit marché, le 8 septembre à partir de 18h00. Le port du masque sera obligatoire.



INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Etaient présents : Eddie VANDENABEELE, Sylvie GRENOUILLON, Jérôme BENESY, Raymond CATHELAIN, Laurent MERMET, Julie BOSSEAUX, Sophie BOUGER, Patrice CHILLIARD, Philippe LOUET, Christelle PIEPLU, Eddie PONDELEK, Delphine PRUSKI, Ingrid VANDENABEELE, Denis BALLERY

Était absent : Trystan BRZUSTOWICZ

Secrétaire de séance : Sylvie GRENOUILLON

Le Conseil municipal, sous la Présidence de Eddie VANDENABEELE, Maire :

1. A l'unanimité, sous la Présidence de M. CHILLIARD Patrice, doyen d'âge, ADOPTE le compte administratif 2019

	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	482 885,01 €	640 054,71 €	+157 169,09 €
Section d'investissement	262 682,18 €	199 247,53 €	-63 434,65 €

2. A l'unanimité ADOPTE le compte de gestion 2019 dressé par le Receveur Municipal de MERU, et certifié conforme par l'ordonnateur avec le compte administratif 2019.

3. A l'unanimité DECIDE d'affecter la somme de 117.199.00 € au compte d'investissement 1068 au budget primitif 2020

4. A l'unanimité FIXE le taux de la taxe du foncier bâti à 31.16 % et du foncier non bâti à 42.24 %

5. A l'unanimité DECIDE d'attribuer 10 000.00 € pour l'ensemble des subventions communales

6. A l'unanimité ADOPTE le budget primitif 2020 qui s'équilibre :

Section de fonctionnement : 624 414.00 €

Section d'investissement : 258 544.00 €

7. A l'unanimité DESIGNÉ en qualité de représentants au sein du C.C.A.S.

M. Eddie VANDENABEELE, Mme Sylvie GRENOUILLON, M. Jérôme BENESY, M. Raymond CATHELAIN, Mme Julie BOSSEAUX et M. Patrice CHILLIARD

Membres extérieurs : Mme Annie LEFRANC, Mme Nicole LOPEZ, M. Roland PIEPLU, Mme Hélène SVELKA, Mme Cécile CONSTANT et M. Jean-Pierre BLED (suppléant)

8. A l'unanimité DESIGNÉ les Membres de la commission « cimetière »

M. Eddie VANDENABEELE, Mme Sylvie GRENOUILLON, M. Raymond CATHELAIN, M. Laurent MERMET, M. Patrice CHILLIARD

Membres extérieurs : Mme Nicole LOPEZ, Mme Nadine CHILLIARD.

9. A l'unanimité COMPLETE les termes du plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune et EXIGE :

- L'institution du droit de préemption urbain sur les zones urbaines

- L'obligation de dépôt de permis de démolir

- L'obligation de déclaration préalable de travaux pour l'édification de clôture

- L'obligation de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façade.

10. A l'unanimité ACCEPTE l'installation d'une antenne de l'opérateur Orange et AUTORISE M. Le Maire à signer tous les documents afférents.

La séance est levée à vingt et une heures trente

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'élection des nouveaux membres du bureau du conseil communautaire de la C.C. des Sablons a eu lieu le 15 juillet. Nathalie RAVIER (Maire de Méru) a été élue Présidente de la Communauté de Communes des Sablons. L'ancien Président, Alain Letellier a, quant à lui, été élu Président du SMAS (« Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons », gestion et construction du réseau d'égouts et traitement des effluents) et du SMEPS (« Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons », gestion et maintenance des forages et réseaux d'eau potable). Neuf Vice-Présidents, dont Eddie Vandenabeele fait partie, ont également été élus.

Il assurera la Vice-Présidence de la « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI, gestion de l'eau et des eaux pluviales et prévention des inondations). Un gros travail en perspective, surtout en tenant compte du changement climatique qui est, aujourd'hui, malheureusement bien établi et a des conséquences visibles dans notre région.



De gauche à droite : Eddie Vandenabeele (Valdampierre), Christian Gouspy (Montchevreuil), Hervé Le Marec (Hénonville), Nathalie Ravier (Méru), Frédérique Leblanc (adjointe Méru), Denis Vanhoutte (Esches), Dominique Toscani (Bornel), Joël Vasquez (Amblainville), Christian Neveu (Villeneuve-les-Sablons), Philippe Logeay (Les Hauts Talican)

LES ASSOCIATIONS

FIT'TONIC

Du lundi au vendredi, Fit'Tonic, dirigée par Cendrine MAILLARD, vous propose :

- Des cours de Fitness et de Danse pour Adultes.
- Des cours de Multisports et de Danse pour Enfants et Adolescents.



Nos programmes sportifs :

Renforcement musculaire, Enchaînements dansés, Zumba, Line dance débutant, Step ...

Les cours sont dispensés et dirigés par Cendrine MAILLARD, éducatrice sportive, professeure de fitness diplômée d'Etat et initiatrice à la danse. Convivialité et bonne humeur assurées, n'hésitez plus, rejoignez-nous !

Les cours ont lieu à la Salle Municipale Multifonctions de Valdampierre.

A vos basquettes et sportez-vous bien !

Pour tous renseignements sur les inscriptions, merci de contacter Cendrine Maillard au 06 82 45 34 89



Horaires pour la saison 2020/2021

lundi	09h15 - 10h15 Gym d'entretien adultes 14h30 - 16h00 Gym adaptée 18h00 - 19h30 Renforcement musculaire et danse fitness niv. 2 adultes
mardi	17h30 - 18h30 Multisports et danse enfants à partir de 3ans 18h30-20h15 Renforcement musculaire et STEP niv.2 adultes
mercredi	09h30 - 10h30 Gym d'entretien. 10h30 - 11h30 zumba Adultes. 11h30 - 12h00 Stretching 16h30 - 17h15 Danse enfants 3-6 ans 17h15 - 18h15 Danse et Zumba enfants dès 7 ans
jeu	18h00 - 19h30 Funny'fit niveau 2 adultes
vend	09h15 - 11h15 Gym d'entretien et danse fitness niveau 1 adultes

SPORTING CLUB LES MARETTES

Le Sporting Club Les Marettes, Club de Football, recrute des joueurs et joueuses toutes catégories pour la saison 2020/2021.

Les entraînements se déroulent au Stade Jacques Lopez de Valdampierre :

- les mardis et jeudis de 19h30 à 21h30 pour les seniors masculins
- les mercredis et vendredis de 19h30 à 21h30 pour les seniors féminines
- les mercredis de 16h30 à 17h45 pour les catégories enfants.

Le SCM a signé un partenariat bénévole avec une maison de retraite médicalisée et organise régulièrement des échanges intergénérationnels, ainsi que des matchs et manifestations à but caritatif pour financer la Fondation pour la Recherche sur la Maladie d'Alzheimer et l'Association France Alzheimer

Le SCM a, également, signé un partenariat bénévole avec le club Boxing Thaï 60 de Valdampierre pour organiser des séances d'aide aux devoirs gratuits pour tous les enfants de la commune et des communes avoisinantes.



« Les fonds récoltés grâce aux entrées du match et aux baptêmes sont de 300€, ils seront reversés à France Alzheimer Oise », souligne Elodie Dekeirel, présidente du Sporting Club Les Marettes.

« Nous avons remis une coupe à Didier Gamain, symbole de notre engagement. Dans nos clubs, les matchs sont un fair-play et le respect de l'adversaire mais surtout, les joueurs souhaitent transmettre des valeurs positives aux jeunes joueurs à la malade Alzheimer. »

Un match de foot au profit de France Alzheimer Oise

Publié le 22/02/2019

Fondation du football

Au Sporting club les Marettes, les licenciés sont très investis. Dimanche dernier, un match opposant le Variétés Club de France au SC les Marettes à Valdampierre, organisé en partenariat avec la résidence Les Jardins de Médicis à Esches, La Fontaine Médicis à Gouvieux et le Chapter Harley Davidson de Saint-Maximin, a permis de récolter des fonds au profit de l'Association France Alzheimer Oise.



BOXING THAÏ 60

Art Martial à Valdampierre



Reprise des cours le 06 septembre

SAISON 2020/2021

Adultes :

- Mercredi de 19h30 à 21h30
- Vendredi de 19h30 à 21h00

Enfants

- Vendredi de 18h00 à 19h30

Président : Alain VIVIER

Tél : 06 13 56 17 45 (en journée)

Rendez-vous à la Salle Municipale Multifonctions de Valdampierre.

Venez essayer la Boxe Thaï avec nous !

Pour tous renseignements, merci de contacter Elodie DEKEIREL, Présidente du SCM,

au 07.82.47.20.27 ou par courriel à sporting-club-lesmarettes@laposte.net

ART DE LONGUE VIE TAI CHI CHUAN DANS LE VEXIN

Le Tai Chi Chuan est un Art Martial interne chinois basé sur l'harmonisation, le développement, la conduite et la libération de l'énergie interne, appelée « Chi » par les Chinois. Les mouvements se font lentement avec un minimum d'effort musculaire. Il est, à la fois, un art du mouvement et de la respiration, une technique de relaxation, santé et méditation et un art martial.

Il peut se pratiquer à tout âge et ses bienfaits sont ressentis sur les plans :

- Physique : acquisition de la souplesse et développement harmonieux des muscles
- Energétique : stimulation de l'énergie vitale qui se répartit dans tout le système méridien du corps, ayant ainsi une action spécifique sur les organes internes.
- Emotionnel : coordination de la respiration et du mouvement allié à une intense concentration, en vue de supprimer les principaux blocages psychiques.

Professeure DEJEPS : Patricia Coulon
Moniteurs fédéraux : C. DESSUILLE et D. DEFOREL
Aides-Moniteurs fédéraux : F. DESMET et D. NGUYEN

Pour tous renseignements sur les Inscriptions et les Horaires des Entraînements à Méru, merci de contacter Patricia COULON : 03 44 79 13 24 ou 06 24 15 02 47
Courriel : patriciacoulon@wanadoo.fr
www.taichivexin.fr

OPÉRATION SPOR'VAC

Nous tenons à remercier Edo Friart, Président du club de tennis et Elodie Dekeirel, Présidente du club de football, d'avoir accepté de libérer des créneaux horaires pour que les installations sportives soient mises à disposition des habitants de Valdampierre pendant le mois d'août.

Nous espérons pouvoir renouveler cette opération lors de prochaines vacances.

A NOTER DANS VOS AGENDAS

Les associations sont invitées à tenir un stand lors de la première édition du marché, sur la place de l'école, le mardi 8 septembre, de 18h00 à 20h00.

Vous pourrez les rencontrer et vous y inscrire à cette occasion.

Sur www.oise.fr vous pouvez bénéficier d'un remboursement de 15 € par inscription dans un club sportif de l'Oise (dispositif Pass'Sports)

PASS'SPORTS, 15 EUROS PAR LICENCE SPORTIVE

Inscrire son enfant dans un club sportif peut parfois s'avérer coûteux. Avec plus de 67 000 licences sportives chaque saison, le Pass'Sports finance à hauteur de 15€ l'inscription dans un club sportif de l'Oise (dans la limite de deux licences par personne). Ce dispositif participe activement à la vitalité de nos associations sportives et permet aux jeunes de moins de 18 ans de se dépenser sans trop dépenser.



TENNIS CLUB VALDAMPIERRE

Pour devenir membre, contactez le club via le lien « facebook » du TCV
par courriel : info@tcvaldampierre.com
ou bien en appelant le 06 86 78 69 94

Toutes les informations sont disponibles sur le site www.tcvaldampierre.com

LES PETITS LOUPS

Les Petits Loups est une association qui organise des manifestations tout au long de l'année afin de subventionner des projets pédagogiques au sein des écoles de Valdampierre et Les Hauts Talican.

Constituée jusqu'ici de six parents d'élèves bénévoles, l'association cherche à agrandir son équipe. Il n'est pas nécessaire d'avoir des enfants scolarisés pour nous rejoindre. Vous avez des idées, du temps, des talents de bricoleurs, l'envie de réaliser des événements avec nous, venez nous aider à embellir nos projets en nous prêtant main forte. Imaginez ce que nous pourrions faire tous ensemble !



L'année 2019-2020, nous a laissé sur notre faim, seulement quelques projets ont pu se réaliser, comme un rassemblement pour Halloween, ou encore une vente de chocolats de Noël.

Vous pourrez nous retrouver lors du marché le mardi 8 septembre sur la place de l'école, Nous aurons plaisir à répondre à toutes vos questions. Des formulaires et brochures seront également disponibles en mairie.

Contact : associationlespetitsloups@gmail.com

ASSOCIATION LES LOUPS SOLITAIRES

Pour un Paintball en famille ou seul, venez-nous voir nombreux, les dimanches toutes les deux semaines de 9h30 à 12h00.

Cotisation annuelle de 20€ à partir de 16 ans

Contact : Yann LANNUEL (Président) au 06.48.67.87.81
ou Willy VIVIER (Vice-Président) au 06.66.30.55.85

ASSOCIATION DRAKKAR 83

Histoire de collection 1914-1945 et TOE (Théâtre des Opérations Extérieures Indochine Algérie)
Reconstitution historique, réunions et mini-bourse le 1er samedi de chaque mois

Adhésion 20€ l'année
Contacter Alain VIVIER au 06 13 56 17 45

LA VIE DU VILLAGE

LE SIRS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le SIRS, Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, organise le regroupement des écoles de Valdampierre (cinq classes) et des Hauts Talican (une classe, située à Beaumont-les-Nonains). C'est également le SIRS qui gère la cantine et propose les accueils périscolaire et de loisirs. Le syndicat est constitué de 6 élus de chaque commune.

Président : Patrice CHILLIARD

Gestion du périscolaire et du centre de loisirs

Directrice : Elodie VENTALON

Collaboratrice : Cendrine MAILLARD

Animatrices : Katia, Marlène, Marine

ATSEM : Olivia, Nathalie

Transport et service restaurant scolaire : Béatrice, Jeanine, Laura

RENTRÉE SCOLAIRE

A ce jour, les services périscolaire et l'école reprendront normalement pour accueillir vos enfants à la rentrée, le 1er septembre, sauf directives contraires de l'état dans les prochains jours.

Le personnel portera le masque. En revanche, il ne sera pas obligatoire pour les enfants de moins de 11 ans.

TRAVAUX D'ÉTÉ

La cuisine de la cantine a été rénovée. Les ouvriers ont installé une bonde d'évacuation dans le sol, et remplacé entièrement le carrelage.

Elle est prête pour la rentrée !



ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET LOISIRS - Contact : a.c.m.valdampierre@gmail.com

Les enfants sont accueillis le matin de 7h00 à 9h00, le midi de 12h00 à 14h00 et le soir de 17h00 à 19h00.

Sur ces temps d'accueil, et notamment le midi, les enfants peuvent pratiquer des activités sportives ou de motricité, des activités manuelles, et des jeux de société ou jeux libres. L'accueil du soir est, en partie, consacré aux devoirs.

Des bénévoles interviennent régulièrement pour présenter leurs activités. Cette année, les enfants ont pu rencontrer : Mme Gobillard, professeure de chant, M. Bonnier, apiculteur amateur, M. Caffier, gendarme retraité, M. Cathelain, jardinier, M. Maillard, agriculteur retraité, et Jeremy et Armelle Vandenebeele, agriculteurs et spécialistes de l'équitation western.



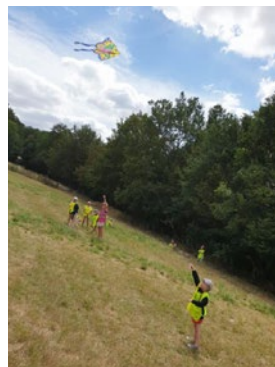
LE CENTRE DE LOISIRS EN JUILLET 2020

Durant tout le mois de juillet, le centre de loisirs a accueilli 27 enfants, avec une moyenne de 18 enfants par jour.

Des activités variées ont été mises en place :

- des journées à thème : far west, jeux de société,...
- des sorties avec pique nique, en vélo ou à pied
- des activités sportives : zumba, cerf-volant...
- des activités manuelles et de bricolage : création de décorations en carton et matériaux divers, pancartes en bois,...
- le vendredi, un atelier cuisine : pizza, barbecue, hamburger,...
- et des activités autour de la mini ferme installée chemin de Pontavesne: soins aux animaux, aménagement de l'enclos des chèvres, peinture du poulailler,...

Le dernier jour, les animatrices ont organisé un barbecue des familles, pour clôturer l'année et présenter les activités réalisées. Les enfants ont accueilli leurs parents à la mini-ferme, et leur ont présenté une danse dans la cour de l'école. La soirée s'est poursuivie par un repas partagé.



NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU

À la fin du contrat de délégation de service public de Veolia le 31 décembre 2019, une nouvelle concession a été lancée par le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au 1er janvier 2020.

Ainsi les réseaux d'eau potable des communes d'Ivry le Temple, des Hauts Talican, de Montchevreuil (partie Fresneaux-Montchevreuil), de Pouilly, Saint Crépin Ibouvillers (partie Montherlant) et de Valdampierre seront désormais gérés par la société Suez eau France.

Ce nouveau contrat a permis de réduire significativement le prix de l'eau sur les communes concernées (au minimum

38 € de moins sur une facture 120 m³).

Pour ces communes, vous devriez donc recevoir votre facture d'eau potable entre début août et fin septembre (retard de facturation dû au rattrapage de problèmes liés notamment à la crise sanitaire actuelle). Celle-ci comptabilisera les volumes consommés estimés entre janvier et avril 2020.

Suite à la réception de cette première facture, nous invitons les personnes qui étaient mensualisées à contacter le service client de Suez (0 977 408 408) afin de renouveler vos demandes de mensualisation.

ANTENNE ORANGE

La fibre optique et son très haut débit sont arrivés depuis plus d'un an à Valdampierre, mais, hélas, la couverture téléphonie mobile du village est, encore aujourd'hui, déficiente et loin d'être idéale, tous opérateurs confondus, et nous en avons fait l'amère expérience en septembre 2014, le jour de la coulée de boue catastrophique, quand les services de secours n'ont pas pu échanger entre eux !

Bonne nouvelle, après des années de demandes pressantes auprès de l'opérateur Orange, celui-ci va installer, d'ici quelques mois, un émetteur 3G/4G près de l'atelier des services techniques sur un terrain de la commune, ce qui assurera une couverture radio optimale du bourg et ses hameaux.

QUID DU COVID-19 ?

Depuis le début de l'épidémie, nous suivons attentivement les directives de l'État et de l'Éducation Nationale, et nous continuerons de faire de notre mieux pour promouvoir la santé de chacun d'entre nous en fonction de l'évolution du COVID19 à la rentrée de Septembre.

Nos efforts collectifs et individuels doivent, encore et toujours, persister pour que le virus ne se propage davantage.

Nous sommes loin d'en avoir terminé avec lui, il faut donc persévérer dans nos efforts quotidiens et porter un masque de protection lors des déplacements dans les lieux clos ou lors des rassemblements publics.

La Municipalité a décidé de vous remettre à nouveau des masques lavables ou jetables. Vous pourrez venir les récupérer en mairie à partir du lundi 31 août.

NOUVEAU TITRE DU JOURNAL MUNICIPAL

Vous avez, tous et toutes, déjà reçu un numéro du Journal d'Informations de notre commune et il faut, maintenant que nous avons un beau bébé, lui donner une identité, un nom qui fera que tout un chacun et chacune le reconnaîtra à son titre !

La Municipalité de Valdampierre a décidé de faire appel à votre créativité et imagination (débordantes) !

Adressez-nous vos propositions, par courriel à info-valdampierre@orange.fr, avec pour sujet : « Titre du Journal Municipal » ou sur papier libre, déposé à la mairie, avant le : 30 Septembre 2020

La Commission Communication du Conseil Municipal désignera la proposition retenue pour le titre du journal

Ce nouveau titre sera dévoilé et le lauréat ou la lauréate nommé(e) lors de la cérémonie des « Vœux du Maire » en janvier 2021

Alors ... allez-y ! Amusez-vous et participez !

PUBLICITÉ

À CARACTÈRE LOCAL DANS LE JOURNAL MUNICIPAL

Vous avez développé une activité professionnelle à caractère local et souhaitez vous faire mieux connaître. La municipalité vous propose d'envoyer votre candidature pour faire paraître, à titre gracieux, votre annonce dans le journal municipal. Envoyez un courriel à info-valdampierre@orange.fr avec pour objet : « candidature pub journal », en mentionnant vos coordonnées et raison sociale pour contact ultérieur.

AGENDA DES MANIFESTATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE FESTIVAL DU VEXIN EN PAYS DE NACRE

- Neuville 06/09/2020
- Montchevreuil 14/11/2020
- Saint Crépin-Ibouvillers 22/11/2020

BROCANTE

- Andeville 18/09/2020
- Lormaison 27/09/2020
- Villeneuve-les-Sablons 18/10/2020

JOURNÉES DU PATRIMOINE

- Lormaison : église ouverte au public les 19 et 20/09/2020
- Méru : Musée de la Nacre : visite les 19 et 20/09/2020

Plus d'informations et de détails :
www.tourisme-sablons-nacre.fr

URBANISME : QUELLE DÉCLARATION POUR QUELS TRAVAUX ?

Un rappel sur les grands principes de la réglementation en matière d'urbanisme dans notre commune.

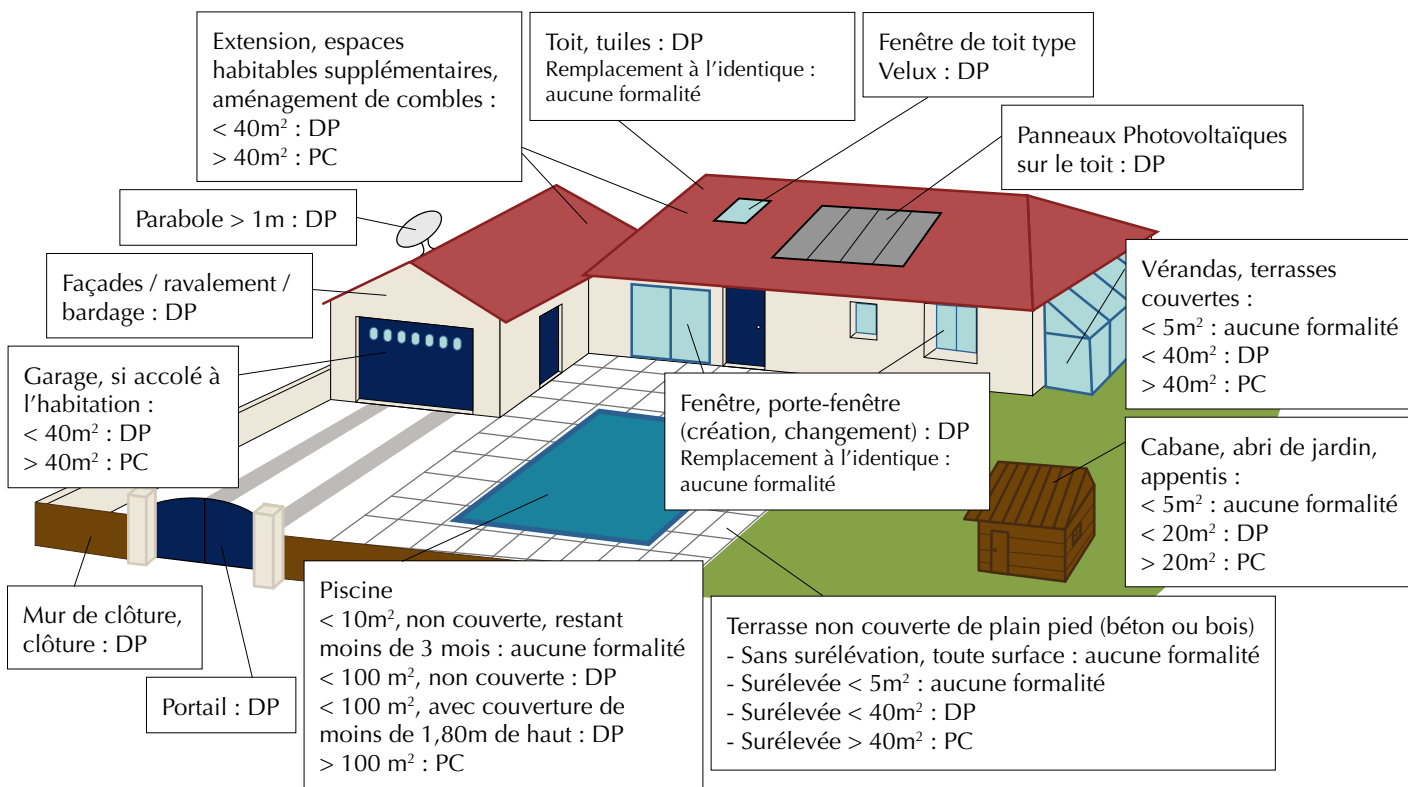
Si vous habitez dans le périmètre de l'Eglise, soit 500 m autour, l'accord des architectes des bâtiments de France, est demandé pour tous types de travaux.

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle, par exemple une maison neuve sur un terrain nu, est connu de tous, mais tous les travaux ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer

une demande d'autorisation afin de se conformer au Code de l'urbanisme, mais aussi par les spécifications locales précisées par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fournit les règlements pour chaque zone du territoire communal.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable (DP), ou d'un permis de construire (PC). Le terrain nu doit faire l'objet d'un certificat d'urbanisme.

En outre, le PLU de Valdampierre exige un permis en cas de démolition d'un édifice.



Le schéma ci-dessus n'ayant qu'un caractère indicatif il convient, pour tous projets de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.

OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC LIÉE À DES TRAVAUX

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir un permis auprès de la commune. La demande doit être déposée au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation.

L'autorisation d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation de la voirie.

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade)
- Pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable ...)
- Stationnement provisoire d'engin (grue ...) ou de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles...
- Création sur un trottoir d'un bateau (ou entrée charretière) d'accès à une propriété privée ou un garage
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains
- Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol

TROTTOIRS

C'est à chaque propriétaire ou locataire d'assurer l'entretien courant de sa partie de trottoir.

L'entretien va jusqu'au caniveau. Il comprend :

- Le ramassage des feuilles mortes et détritiques
- Le désherbage
- Le dégagement de la neige ou du verglas
- L'épandage de sel ou de sable visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver

Entretenir la portion de trottoir devant chez vous ne vous donne pas le droit de l'occuper. Si le stationnement est interdit dans la rue, il l'est également pour vous. S'il est autorisé, la place située devant chez vous ne vous est pas réservée pour autant. Ces cas peuvent entraîner des verbalisations.

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI	9h00 - 12h30
MARDI	14h00 - 19h00
MERCREDI	9h00 - 12h30
JEUDI	fermé
VENDREDI	9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	17h30 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PARES)	9h00 - 12h00

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 12h30 et 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 et 14h00 - 19h00
MERCREDI	9h00 - 12h30
JEUDI	8h30 - 12h30 et 14h00 - 18h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h30

Attention, du 7 septembre au 3 octobre l'Agence Postale sera ouverte uniquement de 9h00 à 12h30

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

Romy GALLARDO MUREAU
Marceau PINHEIRO LAVOINE

DÉCÈS

Nous avons eu le regret de dire au revoir à :

Raymonde BRONNER née DALPIAZ
Michel DUBRAY
Dominique PAPINEAU
Patricia PAU née NUYENS

INSCRIPTIONS RECENSEMENT CITOYEN

Fille ou Garçon, vous venez d'avoir 16 ans ou aurez 16 ans avant le 30 septembre 2020, pensez à venir vous faire recenser à la Mairie, muni(e) de votre :

- Livret de famille
- Carte d'identité

INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie, envoyez un courriel à l'adresse suivante, et nous y ajouterons votre adresse : info-valdampierre@orange.fr

AGENDA

- Premier marché et rencontre avec les associations **le 8 septembre 2020 à partir de 18h00**
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu **le 22 septembre 2020 à 20h30** à la mairie

Madame Dominique PAPINEAU est décédée dans sa 72ème année.

Élue conseillère municipale de 2014 à 2020, Dominique a participé activement à toutes les réunions et ses remarques étaient toujours empreintes de bon sens. Un grand nombre d'entre nous a appris le chant et la musique avec elle et beaucoup d'enfants de notre commune, devenus grands maintenant, se souviendront d'elle.

Sa gentillesse et sa générosité nous manqueront, une belle personne nous a quittés.



PRÊT DE TABLES ET CHAISES

Pour vos fêtes, la mairie est en mesure de vous prêter gratuitement des tables et chaises pliantes.

Il vous suffit d'en faire la demande en mairie au moins 15 jours à l'avance en précisant la date et les quantités souhaitées.

Si le matériel est disponible, vous pourrez alors convenir d'un rdv pour venir le récupérer à l'atelier communal (face au cimetière).

Le matériel prêté devra être rendu propre et en bon état, afin que tout le monde puisse en profiter.

LA RUBRIQUE DU PETIT GRINCHEUX STOP AUX INCIVILITÉS !

Les divagations d'animaux, les déjections canines, les dépôts sauvages et les débris jetés sur la voie publique sont des sources de mécontentement des citoyens qui les subissent et de coûts pour la collectivité (vos impôts !).

Sachez que ces comportements sont passibles de verbalisation.



Journal d'informations de Valdampierre
Conception, rédaction, coordination, photos,
et réalisation : Mairie de Valdampierre
2 rue de l'église - 60790 Valdampierre
Tél : 03 44 79 23 02
Imprimé par CGL Alphagraph à Auneuil
Tirage à 450 exemplaires